



ST GEORGES DE MONTAIGU
Samedi 20 Août 2022

RÈGLEMENT SUPERCROSS

ST GEORGES DE MONTAIGU

Conditions Générales d'engagement à l'épreuve

APPELLATION : SUPERCROSS - ST GEORGES DE MONTAIGU

LIEU / DATE : Circuit du MOBY DELTA CROSS « Lieu-dit Les Landes de Corprais »
Saint Georges de Montaigu - 85600 MONTAIGU VENDEE - Vendée (85) - France 20
août 2022.

MOTO - CLUB :

MOBY DELTA CROSS -
106 La Rangizière - 85600 Saint Georges de Montaigu
85600 MONTAIGU VENDEE
Présidents : ARNAUD Thomas & MIGNET Mickael

1. EPREUVE : Supercross pour les pilotes âgés de 15 ans minimum. L'épreuve N°738 est enregistrée au calendrier sportif de la Fédération Française de Motocyclisme et réservée aux titulaires d'une licence nationale FFM.

2. RÉGLEMENTATION :

Cette épreuve est organisée conformément aux prescriptions du Code Sportif de la FFM, des règles techniques et de sécurité et du présent règlement F.F.M (tous ces règlements sont disponibles sur le site internet FFM (www.ffmoto.org - Compétition - Réglementation) et sur l'annuaire FFM 2022.

3. PILOTES ADMIS :

Sont admis tous les pilotes possesseurs d'une licence FFM Compétition 2022.

4. CATÉGORIES ADMISES :

- OPEN / R'BIERS MOTOS CUP

5. AGE DES PILOTES :

La catégorie OPEN / R'BIERS MOTOS CUP est réservée aux pilotes âgés de plus de 15 ans et titulaires d'une licence NJ3C, NCO, LUE, Inter ou Inter Jeune, délivrée par la FFM.

*En cas de litige, le règlement fédéral du championnat de France de Supercross fera foi.

6. CLASSES et MACHINES ADMISES :

Machine tout terrain « solo » à partir de 125 cm³ toutes marques.

NOMBRE DE PILOTES ADMIS SUR LA PISTE EN COURSE : 18 pilotes solos maximum sur la grille de départ.

7. PACK PARTENAIRES :

Chaque pilote recevra lors du contrôle administratif une poche avec des produits de nos partenaires.

8. DROITS D'ENGAGEMENTS :

Pour la soirée, le montant de l'inscription (Frais internet Engage-sport inclus) pour l'ensemble des catégories est de :

- OPEN / R'BIERS MOTO CUP = 60,00 €

Les engagements à l'épreuve se font uniquement en ligne sur engage-sports au lien suivant : <https://ffm.engage-sports.com/>

Cas de désinscription :

Pilote souhaitant déclarer forfait : seules les raisons médicales seront acceptées pour prétendre au remboursement du droit d'engagement. Le pilote devra fournir un certificat médical détaillé dans les 4 jours suivants son forfait. Un droit administratif de 10 € sera retenu.

Le forfait devra obligatoirement être fait sur engage-sports, par e-mail ou courrier. Dans le cas contraire, le droit d'engagement sera encaissé dans sa totalité.

À compter du jeudi 18 août à minuit, les droits d'inscription ne seront plus remboursables.

Aucun remboursement ne sera effectué pour les pilotes déclarant forfait dans le but de s'inscrire sur une autre épreuve le même week-end que le Supercross de Saint

Georges de Montaigu, sauf sélection à un championnat national, européen ou international.

Contact : mobydeltacross@gmail.com

9. FIN DES INSCRIPTIONS :

Elle est fixée au jeudi 18 août à minuit. En cas de plateau complet, le club organisateur se réserve le droit de suspendre à tout moment les inscriptions en ligne.

10. PLAQUES MOTOS :

Les pilotes devront coller leur propre numéro sur les 3 plaques de la machine. Avant chaque départ, les plaques de votre moto devront être nettoyées et les numéros devront apparaître de manière claire et lisible. Dans le cas contraire, l'accès à la grille pourra vous être refusé.

11. Paddock :

L'accès au parc pilote se fera à partir du vendredi 19 Août entre 15h00 et 23h et le samedi 20 Août à partir de 7h00. Les pilotes qui le souhaitent pourront stationner sur un parc d'attente situé juste avant l'entrée du parc pilotes. Aucune source d'électricité seront installées par l'organisation dans le parc coureur. Pour améliorer le confort de tous, le Moby Delta Cross met gracieusement à disposition les toilettes et douches aux pilotes et à leurs accompagnants.

12. DROITS D'ENTRÉE :

Chaque pilote se verra remettre au contrôle administratif, 5 bracelets.

Avec accès piste :

- 1 mécanicien, titulaire d'une licence délivrée par la FFM de l'année en cours titulaire et âgé d'au minimum 14 ans. Bracelet délivré au contrôle administratif uniquement sur présentation de la licence.

Sans accès piste :

- 3 accompagnateurs

* Si vous ne désirez aucun accès piste, vous recevrez 4 bracelets accompagnateurs. Possibilité de souscrire une licence « assistant pilote » sur demande pour avoir l'accès aux Pit-Lane durant la soirée (la demande devra se faire en ligne au plus tard 15 jours avant l'épreuve).

L'organisation mettra les bracelets uniquement aux bras des personnes présentes à l'accueil. Les tarifs des entrées sont fixés à 17 € la journée. Les personnes souhaitant obtenir une entrée supplémentaire devront acquérir un billet au guichet ou sur le site internet de l'évènement. **GRATUIT POUR LES MOINS DE 12 ANS**

13. AIRE DE LAVAGE :

Le nettoyage des motos se fera uniquement dans la zone d'aire de lavage.

14. DEROULEMENT ET ENTRÉE EN PISTE :

Catégorie OPEN / R'BIERS MOTOS CUP :

1 Séance d'Essais Libres + 1 séance d'Essais Chronométrés : 10 mn

Elles seront organisées en fonction du nombre de pilotes présents et détermineront la mise en place sur la grille pour les demi-finales. Les séries seront établis par l'organisateur.

Dans le cas où le nombre des pilotes présents n'est pas un nombre exactement divisible le premier groupe comptera un pilote de plus.

Demi-Finales OPEN / R'BIER MOTOS CUP : 7 mn + 1 tour

2 Demi-finales OPEN / R'BIER MOTOS CUP : 15 pilotes

La mise en place sur la grille sera en fonction des résultats des essais chronométrés.

1 Repêchage OPEN / R'BIER MOTOS CUP : 4 mn plus 1 tour

Pourront participer au repêchage les pilotes non qualifiés lors des demi-finales.

La mise en place sur la grille sera en fonction des résultats du classement des demi-finales.

Finale OPEN / R'BIER MOTOS CUP : 9 mn plus 1 tour

La mise en grille se fera en fonction des résultats des demi-finales et ensuite du repêchage.

ATTENTION : Le déroulement de la manifestation pourra évoluer en fonction du nombre d'engagés.

15. CASQUE ET EQUIPEMENTS :

Se reporter aux réglementations FFM en vigueur en cliquant sur ce lien <https://ligue-motopaysdelaloire.org/storage/app/media/uploadedfiles/Normes%20Techniques%20MX%202022.pdf>

16. HORAIRES :

L'organisateur se réserve le droit, à tout moment, de modifier les horaires et la durée des manches (hors championnat de France) :

Samedi 20 août de 09h00 à 12h00 : Contrôle Administratif et Contrôle Technique

Samedi 20 août de 16h00 à 18h00 : Essais libre et essais chronos

Samedi 20 août de 20h00 à 23h30 : Courses

17. TRANSPONDEURS :

Les pilotes devront s'acquitter de l'achat d'un support + agrafe (s'ils n'en possèdent pas) à 8 € et le fixer sur la fourche de la moto.

LE TRANSPONDEUR DEVRA ETRE RESTITUÉ AU PLUS TARD À 00H00 LE SAMEDI SOIR.

En cas de restitution défectueuse ou de non-restitution du matériel à la fin de l'épreuve, la caution sera encaissée.

18. PARC D'ATTENTE :

Le coureur se présentera avec sa machine en parc fermé 10 minutes avant le départ de sa course. Les pilotes ne respectant pas ce délai, seront placés en dernière position sur la grille de départ.

19. PROCÉDURE DE DÉPART :

Une séance d'essais chronométrés sera organisée pour déterminer l'ordre d'entrée des pilotes sur la grille lors des manches.

Les pilotes en parc d'attente seront mis en grille dès la fin de la série précédente.

Une fois la procédure de départ entamée, il ne sera plus possible d'entrer dans le parc d'attente.

**Pour la Finale, en cas d'absence d'un pilote qualifié (blessure, casse mécanique...) le directeur de course pourra prendre la décision de faire rouler le 1er non qualifié.*

20. PANNEAUTEURS :

Pour chaque pilote, un mécanicien licencié FFM de l'année en cours sera admis sur le départ uniquement avec le bracelet fourni lors du contrôle administratif.

Licence « une manifestation assistant pilote » possible sur demande mobydeltacross@gmail.com.

21. CLASSEMENT :

Le vainqueur est le coureur qui franchit le premier la ligne d'arrivée.

Pour être classé, les pilotes devront avoir fait au moins 1 tour ou avoir franchi au minimum une fois la boucle informatique d'arrivée.

Pour chacune des manches et la finale (au scratch) le barème des points sera le suivant :

1 ^{er}	20 points	6 ^{ème}	10 points	11 ^{ème}	5 points
2 ^{ème}	17 points	7 ^{ème}	9 points	12 ^{ème}	4 points
3 ^{ème}	15 points	8 ^{ème}	8 points	13 ^{ème}	3 points
4 ^{ème}	13 points	9 ^{ème}	7 points	14 ^{ème}	2 points
5 ^{ème}	11 points	10 ^{ème}	6 points	15 ^{ème}	1 point

22. RÉCOMPENSES ET LISTE DES PRIX D'ARRIVEE :

Les 3 premiers du classement général à l'issue des manches seront récompensés.

Les prix d'arrivée doivent être versés à la fin de la manifestation

OPEN / R'BIERS MOTOS CUP			
1er	300 €	9ème	60 €
2ème	260 €	10ème	60 €
3ème	200 €	11ème	0 €
4ème	180 €	12ème	0 €
5ème	140 €	13ème	0 €
6ème	120 €	14ème	0 €
7ème	100 €	15ème	0 €
8ème	80 €	TOTAL	1.500 €

23. ENVIRONNEMENT :

Ces règles doivent être prises en compte par les concurrents et les accompagnateurs

- Faîte le bon choix, l'avenir de notre sport en dépend !! (Les Tears-off ou écrans jetables sont vivement déconseillés, merci de préférer les Roll-off pour protéger la planète.)
- Obligations : Les pilotes doivent utiliser un tapis environnemental pour les travaux mécaniques. Toute infraction sera pénalisée par une amende de 50.00€.

L'UTILISATION D'UNE MINI-MOTO OU TOUT ENGIN A MOTEUR EST INTERDITE DANS L'ENCEINTE DU CIRCUIT, SOUS PEINE DE SANCTION. TOUT PILOTE EST RESPONSABLE DE SES ACCOMPAGNEURS SUR LE CIRCUIT ET SES ABORDS, AVANT, PENDANT ET APRÈS LA COURSE.

24. ORDURES / DÉCHETS :

En fin de journée, tous les pilotes sont invités (ordonnés !) à déposer leurs ordures, déchets, pneus et autres dans une grande benne qui sera à votre disposition dans le parc coureurs. Nous vous en remercions par avance.

25. NUISANCE SONORE :

À partir de minuit, tous les groupes électrogènes devront être éteints pour le respect des pilotes et du voisinage.

26. NON RESPECT :

En cas de non-respect de l'une des règles de l'organisateur et de la FFM et en cas de manquement de discipline sur la piste et ses abords de la part du pilote ou de ses accompagnateurs, le pilote peut être exclu de la manifestation sans remboursement.

27. ASSURANCE :

Le Moby Delta Cross a contracté une assurance de responsabilité civile auprès de :

GRAS SAVOYE SPORTS MECANIQUES

Bat. C1 - pôle Pixel

26 Rue Emile Decorps

CS 70120

69628 VILLEURBANNE Cedex

Tél : +33 (0)4 72 34 90 28 - Fax : +33 (0)4 72 34 90 29

28. ÉVÈNEMENTS EXCEPTIONNELS ET IMPRÉVISIBLES

Cas de force majeure : Si l'épreuve devait être annulée pour cas de force majeure ou pour un motif indépendant de la volonté de l'organisation, aucun remboursement des frais d'inscription ne pourrait être effectué.

29. DÉCHARGES ET RÈGLEMENT INTÉRIEUR :

Les présentes Conditions Générales d'engagement ainsi que les règles techniques et de sécurité de la FFM constituent une partie intégrante au règlement d'inscription à la compétition.

L'épreuve étant destinée aussi aux mineurs, il est indiqué aux parents et à toute personne exerçant l'autorité parentale, qu'il leur appartient de déterminer si leur enfant mineur a les compétences nécessaires pour participer à la compétition. Le paiement par carte bancaire au moment de l'inscription constitue une preuve de signature, incluant l'accord des parents ou tuteurs légaux.

En inscrivant votre enfant, ou un mineur dont vous êtes le tuteur légal au Supercross de Saint Georges de Montaigu, vous vous engagez à respecter les présentes Conditions Générales d'engagement et vous acceptez de conclure un contrat qui vous lie aux dirigeants de l'événement.

En qualité de parent, tuteur ou représentant légal, je m'engage et certifie que le pilote mineur :

- est licencié pendant au moins toute la durée de la compétition, auprès de la Fédération Française de Motocyclisme et dispose d'un CASM ou autre document similaire pour la pratique du motocross en compétition sur circuit.
- pilote une ou des motos qui sont sous ma responsabilité pleine et entière et je m'engage à faire mon affaire personnelle des dommages matériels subis par ma (mes) moto(s) tout comme des dommages corporels que mon pilote pourrait subir ou faire subir à son guidon.
- est informé des risques inhérents à la conduite de véhicules motocyclistes que représente le pilotage sur circuit et m'engage à maintenir ma (mes) moto(s) en parfait état de fonctionnement en vue d'une utilisation sur piste. Je m'engage à ce que mon pilote se présente sur la piste muni(e) d'un casque homologué et porte des équipements de sécurité afférents au pilotage sur un circuit de motocross en conformité avec la réglementation en vigueur.
- a également pris connaissance du fait que l'équipe organisatrice se réserve le droit de refuser l'entrée sur l'enceinte du circuit à toute moto présentant de manière objective un état de marche non en adéquation à l'utilisation sur circuit. Après écoute de mes arguments la dite équipe organisatrice pourra exclure mon pilote de ces journées. De même, je reconnais que la compétition est maintenue quelle que soit la météo, sauf cas de force majeure, déterminée par le club ou par la loi.
- a contracté une assurance « Responsabilité Civile » couvrant tous les dégâts pouvant être causés aux tiers, y compris dans le cadre de la compétition motocycliste. Je m'engage aussi à respecter les interdictions émises par l'équipe organisatrice quant à l'utilisation des locaux et infrastructures du lieu mais également à la présence sur l'enceinte du circuit.
- reconnais avoir pris connaissance du règlement de la manifestation et m'engage à m'y conformer sans réserve. Par ailleurs, j'autorise l'association et ses partenaires à utiliser pour sa promotion les images, prises durant les manifestations, représentant mon pilote ou représentant mes motos.

- décharge le Moby Delta Cross de toutes responsabilités découlant de l'usage de ma moto pour les dommages corporels ou matériels causés aux tiers ou à moi-même ou découlant de tout accident ou incident pouvant survenir au cours de la manifestation organisée par l'association et m'engage à n'exercer aucune poursuite judiciaire à son encontre. Je m'engage par la même à réparer tout préjudice causé aux infrastructures du circuit accueillant la journée.

Le règlement et les présentes conditions générales sont régis par le droit français. Le règlement ci-dessus est celui de l'organisateur. Pour toutes données complémentaires pour les concurrents, se référer au règlement FFM

<http://www.ffmoto.org/>



Visa du Club



Visa de la Ligue



Visa FFM